



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HODENT
DU 13 JANVIER 2020**

Séance du 13 janvier 2020

Date de convocation :

Nombre de conseillers

06 janvier 2020

- En exercice : 11

- Présents : 7

Date d'affichage :

- Votants : 9

06 janvier 2020

- Absents : 4

- Exclus : 0

L'an deux mil vingt, le 13 janvier, à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Fabien Couegnoux, Jocelyn Hébert, Jean-Luc Legras, Pierre Polvérari, Jean-Baptiste Quinet,

Absents excusés : Mathilde Cheron-Dutot (a donné pouvoir à Fabien Couegnoux), Nelly Claës (a donné pouvoir à Eric Breton), Sophie Deschamps, Solange Ledy

Jean-Luc Legras a été nommé secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1) Délibération 2020-01 : Renouvellement de la convention portant délégation de l'instruction des dossiers d'urbanisme de la commune au Pôle Urbanisme (CCVVS).

Le Pôle Urbanisme est un service mutualisé régi par une convention entre les deux communautés de communes et entre la communauté de communes et chaque commune. Ces conventions arrivant à leur terme, il convient de les renouveler.

En conséquence, le conseil communautaire de la CCVVS a voté le 17/12/19 et celui de la CCVC, le 19/12/19, pour le maintien d'un service mutualisé d'instruction et la signature d'une convention liant les deux intercommunalités.

Dans ce cadre, comme en 2015, chaque commune doit redélibérer puis signer la convention la liant à sa communauté de communes afin de confier l'instruction de ses dossiers d'urbanisme au Pôle urbanisme.

Le Maire propose au conseil de renouveler la convention de service mutualisé instructeur entre la Communauté de Communes Vexin Val de Seine et la commune de Hodent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

2) Délibération 2020-02 : Décision du Maire n°1

M. le Maire expose, que dans le cadre de ses délégations, il a pris les décisions suivantes :

Deux devis ont été demandés pour un relevé topographique de diverses rues :

Société THERA : 1 454.40 euros TTC,

Société Maxime CORRE : 4 933.20 euros TTC

La société THERA a été retenue.

Deux barrières pour l'atelier : devis JPP signé pour 668.11 euros TTC

Réparation gouttières mairie + descente eaux pluviales : surplus de 710.40 euros TTC sur le devis des Artisans du Vexin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, n'émet pas de remarque sur ces décisions et accepte tous les montants engagés.

3) Délibération 2020-03 : Projet délibération statuts du SMDEGTVO.

Le Maire fait part au conseil municipal du souhait du Comité Syndical du SMDEGTVO, en date du 25 novembre 2019 de modifier les statuts du syndicat. Il donne lecture au conseil des statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide :

D'approuver les statuts proposés,

Le syndicat se dote d'activités complémentaires, telle que la coordination de groupement de commandes,

La durée du syndicat est illimitée,

Le siège du syndicat est fixé au Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise, 2 Avenue du Parc, CS20201 Cergy, 95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Le comité syndical sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes : 1 délégué titulaire et un délégué suppléant par commune (ou collectivité) de moins de 10 000 habitants, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune (ou collectivité) à partir de 10 001 habitants,

Des recettes supplémentaires sont possibles,

Les fonctions de Receveur sont confiées à la Trésorerie de Cergy Collectivités.

4) Délibération 2020-04 : Demande Avant-Projet au SIERC pour programme dissimulation des réseaux Route de Vernon, Chemin d'Archemont, Chemin la vallée....

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour solliciter les dissimulations de réseaux dans un programme mené par le SIERC (Syndicat Intercommunal Electricité Réseaux Câbles Vexin), il est nécessaire d'établir par ce dernier un Avant-Projet qui est ensuite soumis à la commune pour validation et engagement via une nouvelle délibération.

Vu l'état d'avancement des dissimulations de réseaux dans le village, le Maire propose de solliciter un Avant-Projet dans un nouveau programme du SIERC pour les rues suivantes :

Route de Vernon (RD86) : Ecart La Jalousie (n°1, 2, 3 et 5) et du n° 7 au n°18 (village),

Chemin d'Archemont (Ch. rural n°1) : de l'intersection avec la route de Vernon jusqu'aux habitations,

Intersection route de Vernon et le n°1 rte de Genainville selon possibilités techniques,
Chemin de la Vallée : depuis l'intersection avec la Ruelle des Vieilles Pierre à la Sente de la Vallée.

La commune demande que le SIERC sollicite les gestionnaires de réseaux afin qu'ils dissimulent les réseaux (fibre, BT...) entre l'écart La Jalousie et le Village le long de la route de Vernon, lors de ces travaux, afin de sécuriser ces réseaux vulnérables à ce jour. La commune ne participerait pas financièrement cette partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide :

De solliciter le SIERC afin d'établir un Avant-Projet pour nouveau programme de dissimulation de réseaux sur les secteurs précités,

De soumettre cet Avant-Projet au Conseil Municipal lorsqu'il sera réalisé pour approbation et engagement par nouvelle délibération,

De solliciter le SIERC afin de dissimuler les réseaux entre l'écart La Jalousie et le Village, sans participation financière communale,

De permettre au maire de signer tous documents relatifs à l'établissement de cet Avant-Projet.

5) Délibération 2020-05 : Recyclage matériel obsolète non utilisé.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les matériels suivants ont été remplacés pour cause d'incompatibilité avec les nouveaux logiciels ou de dysfonctionnements.

Ordinateur fixe HP PRO3500MT i3 n° série CZC2520BL4 + écran HP Compact 17 ",

Ordinateur portable Acer Extensa 7630 n° 663G32Mn,

Imprimante Noir et Blanc multifonctions SHARP MX200D n° série 05011934.

Ces matériels ont plus de 5 ans. Le Maire demande l'autorisation d'utiliser différentes filières pour le recyclage de ces matériels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide :

De recycler ce matériel soit par vente à des sites/sociétés dédiés ou donations à des associations,

De recycler ce matériel par la filière DEEE (déchetterie de Magny-en-Vexin),

D'autoriser le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents nécessaires aux cessions.

6) Questions diverses

a) Réception et lecture du rapport de l'Architecte des Bâtiments de France concernant la Chapelle. Ce rapport devra être suivi des actions minimales afin d'éviter une aggravation de la situation.

b) Point cimetière : tous les compléments d'informations ont été envoyés à la Préfecture au mois de décembre 2019.

c) Point travaux : des barrières ont été commandées pour l'atelier communal, les travaux du logement communal situé Cour des Roses ont été effectués (démoussage, tuiles remplacées).

Deux tonnes de sel de déneigement ont été commandées.

Une tonne d'enrobé sera commandée.

Un courrier a été envoyé aux betteraviers pour limiter le tonnage sur le Pont des Communes et interdire la traversée du village par certains camions.

La population de Hodent est de 217 habitants au 1^{er} janvier 2020 (INSEE).

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire, Eric Breton

